



Eure-et-Loir

Commune d'ARCISSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 16 MAI 2023

SEANCE DU 09 MAI 2023

REÇU LE

16 MAI 2023

SOUS-PREFECTURE  
28401 NOGENT-LE-ROTROU CEDEX

Date de transmission de la convocation 2 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf du mois de Mai, le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19h30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERO Valérie	1 <sup>er</sup> adjoint	X		
BOTINEAU William	2 <sup>ème</sup> adjoint	X		
VEDIE Edwige	3 <sup>ème</sup> adjoint	X		
ENEALT Hervé	4 <sup>ème</sup> adjoint	X		
GAUTHIER Nicole	5 <sup>ème</sup> adjoint	X		
CARLIER Thierry	6 <sup>ème</sup> adjoint		X	COURPOTIN Stéphane
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal		X	
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau	X		
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal	X		
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DENORMANDIE Christelle	Conseillère Municipale		X	
DEHARBE James	Conseiller Municipal	X		
DREUX Hervé	Conseiller Municipal	X		
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Maire délégué Brunelles	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale		X	Didier LETANG
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale	X		
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale	X		
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale		X	
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale	X		

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.

Edwige VEDIE a été nommée secrétaire de séance.

PROLONGATION DE L'EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (Délibération 4-09/05/2023)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Considérant qu'il est nécessaire de prolonger l'accroissement temporaire du poste créé préalablement (Délibération 17-06/04/2023) dans l'attente du recrutement du poste visé dans la délibération 3-09/05/2023 ;

Sur le rapport de Stéphane COURPOTIN et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE :

- De prolonger le contrat de l'agent contractuel déjà en poste sur le grade d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe relevant de la catégorie C à raison de 14/35<sup>ème</sup> pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité du 01/06/2023 au 31/08/2023 ;
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

Cet agent assurera des fonctions administratives au service paie/comptabilité à temps non complet en fonction du besoin de la collectivité et notamment en cas d'absence prolongée d'un des agents du service administratif.

L'ensemble des autres termes restent inchangés.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire : Stéphane COURPOTIN



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 16 mai 2023  
Et de la publication le 16 mai 2023  
Fait à ARCISSES, le 16 mai 2023

Le Maire : Stéphane COURPOTIN

